

Acte d'engagement en vue de la délivrance des fichiers fonciers MAJIC III actualisés au 1^{er} janvier 2019

Propriétaires, bâti, non bâti (fantoir intégré)

L'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne, légalement autorisée par la CNIL, s'est engagée auprès de la Direction Générale des Finances Publiques à :

- restituer à chaque collectivité les fichiers la concernant,
- ne garder aucune copie des fichiers transmis,
- ne jamais délivrer ni céder ces informations à d'autres personnes que celles mentionnées dans le présent acte d'engagement,
- prendre toute mesure permettant d'éviter une utilisation détournée ou frauduleuse de ces fichiers.

Utilisation par _____ n° INSEE **51**
(préciser la collectivité)

Pour les communautés, il est indispensable de joindre la liste des communes adhérentes.

des fichiers MAJIC III pour la gestion du cadastre et de l'urbanisme dans la collectivité.

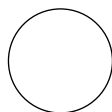
M _____ maire - président
(NOM Prénom)

autorise l'Association des Maires et Présidents d'Intercommunalités de la Marne à détenir temporairement les fichiers MAJIC III concernant la collectivité qu'il représente et communique les coordonnées de la personne à contacter pour la transmission de ces fichiers.

Personne responsable de ces fichiers (il est possible de désigner plusieurs personnes) :

NOM, Prénom et fonction		
adresse collectivité		code postal
téléphone		
mail collectivité pour envoi des fichiers		

Le règlement de cette mise à disposition sera acquitté par mandat administratif dès réception de la facture.



Fait à _____ le _____ 2019
Le Maire - Le Président,
NOM prénom